

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 03 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 10 novembre 2025

COHÉSION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONTRAT DE VILLE 2024

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET pouvoir à Thibault HEBRARD, Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Christian BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Alain LECOINTE pouvoir à Jacques BILLY, Elisabeth MAILLARD pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC pouvoir à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Michel PAILLEY pouvoir à Dominique SIX, Nicolas ROBIN pouvoir à Aurore NADAL, Mélina TACHE pouvoir à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, François BONNET, Thierry DEVAUTOUR, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Agnès RONDEAU.

Titulaires absents excusés :

Elsa FORTAGE, Sébastien MATHIEU.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

COHÉSION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONTRAT DE VILLE 2024

Monsieur **Romain DUPEYROU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de ville 2024-2030 ;

Vu le décret du 28 décembre 2023 concernant l'actualisation de la géographie prioritaire ;

Vu la délibération du 8 février 2024 par laquelle le Conseil d'Agglomération a adopté le nouveau Contrat de ville 2024-2030 « Engagements quartiers 2030 » ;

Le Contrat de ville 2024-2030 a été signé le 9 avril 2024 par 22 partenaires souhaitant s'engager au côté de la Communauté d'Agglomération du Niortais, dans une démarche de réduction des écarts entre les quartiers prioritaires du Clou Bouchet, de la Tour Chabot-Gavacherie et du Pontreau Colline Saint-André et le reste de notre territoire.

Coconstruit avec les parties prenantes (institutions, associations et représentants d'habitants), ce nouveau Contrat a déterminé 6 orientations :

- Des parcours vers l'emploi adaptés à toutes et tous ;
- L'éducation, la jeunesse et la parentalité ;
- La santé et le bien-être dans les quartiers ;
- Des quartiers attractifs et bien insérés dans le territoire ;
- Bien vivre au sein des quartiers durables ;
- La citoyenneté en action.

Il s'appuie sur deux leviers d'actions :

- Les engagements pris par les partenaires signataires pour mobiliser leurs politiques de droit commun en réponses aux besoins de ces quartiers ;
- De manière complémentaire, les moyens spécifiques de l'agglomération et de l'Etat en soutien aux projets d'associations via un appel à projets. Dans ce cadre, une quarantaine d'associations se mobilisent chaque année.

Conformément au décret du 3 septembre 2015, un rapport doit présenter, sur l'année écoulée, des actions très concrètes illustrant des avancées sur chaque orientation et le regard des Conseillers Citoyens. Il doit également rendre compte des financements au titre des moyens spécifiques et des autres partenaires signataires au titre de la mobilisation du droit commun.

Ce nouveau Contrat est l'occasion de répondre à cette attente réglementaire, sous un format plus communicant auquel a contribué, en écho à l'étape initiale de coconstruction, un comité de rédaction, composé de représentants d'institutions, d'associations et de Conseillers Citoyens.

Ce comité a choisi parmi les actions réalisées celles qu'ils souhaitent valoriser au titre de l'année 2024. Il a également souhaité souligner les potentiels et les dynamiques à l'œuvre, à travers des paroles de jeunes témoignant de leur engagement associatif.

Ce rapport a été soumis pour avis, aux Conseils Citoyens représentant des habitants et sera diffusé à l'ensemble des partenaires signataires.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport annuel du Contrat de ville pour l'année 2024.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Romain DUPEYROU

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué